

## CHARTRE DU COMITÉ SCIENTIFIQUE DE LA NUIT DE LA SOLIDARITÉ

La Nuit de la Solidarité est une opération de décompte des personnes en situation de rue, organisée par la Ville de Paris, et dont le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) assure la coordination opérationnelle.

Elle vise à objectiver le nombre de personnes dormant à la rue à Paris, à apporter des éléments de connaissances sur leurs profils et à évaluer leurs besoins. De 2018 à 2020, elle a eu lieu une nuit donnée en janvier ou en février, entre 22 h 00 et 1 h 00, grâce à l'implication de plus de 350 équipes de volontaires composées de professionnels de l'action sociale et de Parisiens et Parisiennes bénévoles sillonnant des secteurs définis, avec le renfort de partenaires institutionnels gérant des espaces accessibles au public (RATP, SNCF, AP-HP, parkings, bailleur social, etc.).

Dès la première Nuit de la Solidarité réalisée à Paris en 2018, un comité scientifique a été constitué afin d'encadrer la méthodologie de la démarche et des outils, assurer la rigueur scientifique de l'exploitation de données et contribuer à l'analyse. Ce comité, composé d'institutions (observatoires et acteurs de la lutte contre l'exclusion et de l'hébergement) et de chercheurs spécialisés sur la thématique du sans-abrisme, a participé aux différentes étapes du projet : construction et évolution des questionnaires, définition du protocole d'exploitation des données, interprétation des résultats, rédaction de contributions pour le rapport, validation du livrable et préconisations méthodologiques pour les prochaines éditions.

L'apport du comité scientifique a été majeur dans le cadrage des premières éditions de la Nuit de la Solidarité. Dès les origines du projet de décompte des personnes en situation en rue, les regards extérieurs et expertises variées des membres du comité ont été particulièrement utiles pour faire de la Nuit de la Solidarité une démarche scientifique, rigoureuse et qui fait référence.

La présente chartre présente les grands principes et le fonctionnement du comité scientifique.

Elle s'articule autour de six chapitres :

1. Missions du comité scientifique de la Nuit de la Solidarité
2. Composition du comité scientifique
3. Attributions du comité scientifique
4. Organisation pratique
5. Modalités de collaboration au comité scientifique
6. Engagements des membres

## 1. MISSIONS DU COMITE SCIENTIFIQUE DE LA NUIT DE LA SOLIDARITE

---

Le comité scientifique a un rôle global de conseil et d'accompagnement de la mise en œuvre de la Nuit de la solidarité (organisation du décompte, de la collecte, du traitement et de l'analyse des données ainsi que de la rédaction du rapport) et d'alimentation du rapport par ses propres analyses, idées et contributions.

Ce rôle se décompose en six missions :

- La première mission du comité scientifique est de **garantir la qualité de la démarche de la Nuit de la Solidarité et la valeur scientifique du rapport qui en découle**. Il s'agit de garantir la fiabilité des données recueillies et des résultats en fournissant à l'étude un cadre méthodologique abouti et transparent.
- La seconde mission est d'offrir un espace d'échanges autour de la Nuit de la Solidarité à des personnes qualifiées, bénéficiant d'expertises variées, afin de **croiser les regards sur le public vivant à la rue ou « amené à dormir à la rue »**. Le partage de leurs points de vue, connaissances d'autres cadres méthodologiques et références d'autres enquêtes ont l'avantage de mettre en perspective les données recueillies et replacer la Nuit de la Solidarité dans un contexte plus large de connaissance des différents phénomènes relatifs au sans-abrisme.
- Grâce à cette diversité des expertises et des horizons représentés au sein du comité scientifique, celui-ci a aussi pour troisième mission **d'enrichir le rapport de la Nuit de la Solidarité**. Un rôle important lui est ainsi attribué dans l'organisation de la structure du livrable, la définition et la rédaction des contributions, ainsi que sa relecture.
- Dès la publication des résultats, le comité scientifique se voit également confier **une quatrième mission de relais et de valorisation des résultats**, via notamment la diffusion du rapport dans les différents réseaux d'appartenance de ses membres.
- Une cinquième mission du comité scientifique est d'émettre toute **préconisation méthodologique** utile à l'amélioration de la qualité de la Nuit de la Solidarité, via la proposition de nouveaux outils, d'études complémentaires ou toute autre piste de travail.
- Enfin, le comité scientifique peut formuler, à partir de son analyse des résultats de la Nuit de la Solidarité, **toute préconisation utile sur les politiques publiques de lutte contre le sans-abrisme**.

## 2. COMPOSITION DU COMITE SCIENTIFIQUE

---

La constitution du comité scientifique de la Nuit de la Solidarité est arrêtée par la Ville de Paris. Il a vocation à être **un espace de croisement des approches, d'échanges d'expertises de différentes natures, de partage de pratiques**. Il est pour cela constitué de plusieurs collèges :

- Un collège de chercheurs ;
- Un collège d'institutions : institutions statistiques, observatoires, acteurs du champ de l'accompagnement des personnes sans-abri et partenaires de l'opération ;
- Un collège de Villes ou d'observatoires locaux ayant adopté une démarche comparable ;
- Un collège d'observatoires internes de la collectivité parisienne.

Afin d'assurer une stabilité institutionnelle, il est demandé aux structures de désigner autant que possible au maximum deux représentants (un contact référent et une personne suppléante) pour assister aux différentes réunions et servir de contacts-clé au comité scientifique.

La composition du comité scientifique figure en annexe de la charte.

## 3. ATTRIBUTIONS DU COMITE SCIENTIFIQUE

---

Afin de remplir les missions décrites au chapitre 1, le comité scientifique est associé aux étapes décisives de l'opération.

Ses attributions sont les suivantes :

- Validation de la méthodologie appliquée pour la Nuit de la Solidarité : étude et validation des questionnaires utilisés, des consignes de passation des questionnaires, des modalités de concours de partenaires institutionnels...
- Validation de la qualité des données recueillies (évaluation du respect du dispositif d'enquête, des informations saisies, du taux de réponse, etc.) et du protocole d'exploitation.
- Analyse des résultats : mise en débat des chiffres recueillis, formulation d'hypothèses, croisement des expertises pour façonner une analyse partagée des résultats...

- Contribution à l'organisation du rapport : définition des enjeux à faire ressortir dans le rapport, des sujets à explorer en particulier...
- Apport de contributions au rapport sur la base des différents sujets d'expertise individuels : rédaction d'analyses thématiques / apport d'autres données statistiques / mises en perspective par rapport à des travaux de recherche / approfondissement de la connaissance de certains publics ou dispositifs.

#### **NOTE SUR LES CONTRIBUTIONS**

*Le rapport de la Nuit de la Solidarité est construit à partir des exploitations de données réalisées par l'Atelier parisien d'urbanisme ainsi que des contributions d'acteurs associés à la Nuit de la Solidarité (membres du comité scientifique mais aussi partenaires institutionnels sur la Nuit). Les contributions des membres du comité scientifique consistent en des réactions aux résultats de la Nuit, des analyses et interprétations de données. Il peut s'agir :*

- *D'une interprétation poussée de certaines données / résultats issus de l'exploitation de l'APUR.*
- *D'une exploitation complémentaire des données de la Nuit de la solidarité par le contributeur.*
- *D'une mise en perspectives des données exploitées par l'APUR avec les propres travaux du contributeur.*

*Les sujets des différentes contributions sont définis par les membres du comité scientifique sur la base des premiers résultats d'exploitation des données du décompte réalisée par l'Apur. Une fois rédigées les contributions sont relues et discutées par le comité scientifique. Des propositions de modifications à ces contributions peuvent être formulées par les membres du comité scientifique.*

- Relecture du rapport, propositions de modifications et validation.
- Valorisation des résultats : les membres du comité scientifique sont invités à diffuser le rapport de la Nuit de la Solidarité dans leurs réseaux et peuvent utiliser ses données pour des travaux de recherche.

#### **NOTE SUR LE PARTAGE DES DONNEES RECUEILLIES**

*Les membres du comité scientifique ont la primeur des résultats de la Nuit de la Solidarité : réception du communiqué de presse des chiffres-clé le jour de sa diffusion, partage des résultats détaillés au moment de leur disponibilité.... L'accessibilité de la base de données de l'année N-1 est aussi garantie pour des travaux de recherche.*

- Recommandations d'ordre méthodologique en vue des prochaines éditions de la Nuit de la Solidarité.
- Préconisations sur les politiques de lutte contre le sans-abrisme.

Les membres du comité scientifique sont également invités à participer à la Nuit de la Solidarité, l'observation participante pouvant aider à apercevoir des pistes d'amélioration du dispositif d'étude.

S'ils le souhaitent, une contribution de leur part aux formations des bénévoles organisées dans chaque arrondissement lors de la Nuit de la Solidarité contribuerait à favoriser la bonne collecte des informations.

#### 4. ORGANISATION PRATIQUE

---

Le CASVP assure le secrétariat du comité scientifique : il se charge de la préparation et de l'animation des séances, de l'invitation des membres, des comptes rendus et de la formalisation des préconisations émises.

**Un agenda annuel des réunions et grandes échéances de la Nuit de la Solidarité** est partagé dans la mesure du possible avec les membres du comité scientifique afin qu'ils puissent au mieux organiser leur mobilisation autour du projet. Un rythme d'environ six réunions par an est envisagé (1. Cadrage de la nouvelle édition de la nuit, vision des enjeux particuliers à appréhender ; 2. Préparation méthodologique et organisationnelle de la Nuit, étude des questionnaires ; 3. Partage des premiers chiffres de la Nuit, retours d'expériences ; 4. Préparation de la structure du rapport, choix des sujets et orientations pour les contributions ; 5. Présentation d'une première version du rapport et échanges, réactions sur les contributions ; 6. Présentation du rapport final et validation). Certaines réunions du comité scientifique peuvent être organisées en visioconférence.

**Un ordre du jour précis ainsi que les différents documents utiles**, sur lesquels les membres du comité scientifique sont amenés à réagir en séance, sont partagés à minimum J-2 avant la séance.

La participation des membres aux différents travaux du comité scientifique est réalisée sur la base du volontariat. Les frais de transports des membres du comité scientifique éloignés de Paris peuvent être pris en charge par le CASVP.

#### 5. MODALITES DE COLLABORATION AVEC LE COMITE SCIENTIFIQUE

---

La présence aux séances du comité scientifique n'est pas réservée aux seuls membres de ce comité. En fonction de l'ordre du jour des séances, **d'autres personnes qualifiées ou représentants**

**d'institutions peuvent être invitées à participer**, par exemple dans l'objectif d'échanger sur des éléments précis de la Nuit de la Solidarité, solliciter leur éclairage sur une problématique rencontrée...

Des liens privilégiés sont établis avec les **partenaires de la Nuit de la Solidarité** (gestionnaires de parkings, AP-HP, Paris Habitat, etc.). Leur association au comité scientifique peut notamment s'avérer intéressante lors d'une séance dédiée à l'organisation opérationnelle du dispositif, afin de construire une dynamique collective en amont de la Nuit de la Solidarité, dialoguer sur l'intérêt de leur mobilisation et les sensibiliser aux enjeux liés au recueil de données.

**Des collaborations ponctuelles avec des experts terrain** (agents au contact des personnes vivant à la rue par exemple) peuvent aussi être étudiées, afin de confronter différents types de connaissances au sein du comité scientifique (savoirs théoriques, techniques, expérientiels). Certains sujets paraissent d'ores et déjà intéressants à partager : constitution des cartes, confrontation des résultats par rapport à leurs connaissances des publics... A noter l'intérêt particulier d'intégrer également ces experts terrain dans une stratégie de diffusion des résultats de la Nuit de la Solidarité (exemple : organisation d'une restitution ciblée auprès d'eux).

Des échanges avec **des personnes vivant à la rue** peuvent également être organisés dans l'optique de recueillir le ressenti de ces personnes et évaluer l'adéquation du dispositif par rapport à leur vécu (par exemple la pertinence des intitulés des questions). Les modalités de cette collaboration devront être discutées.

## 6. ENGAGEMENTS DES MEMBRES DU COMITE SCIENTIFIQUE

---

Les travaux du comité scientifique ne sont pas publics. Les membres sont tenus au secret des éléments qui leur sont transmis, tant que ceux-ci ne sont pas encore officiellement diffusés.

Ils s'engagent à assister, au mieux de leurs possibilités, aux différentes séances, et à participer aux travaux prévus au chapitre 3.

La durée minimale d'engagement au sein du comité scientifique est d'un an, afin d'assurer une continuité dans la préparation de la Nuit de la Solidarité et son rapport. Néanmoins, un engagement des membres sur plusieurs années est souhaité pour capitaliser sur l'expertise acquise par les membres au fil des éditions de la Nuit.

## ANNEXE

### Composition du comité scientifique au 03/07/2020

#### COLLEGE DES CHERCHEURS :

- Mauricio Aranda
- Thibaut Besozzi
- Axelle Brodiez
- Gaspard Lion
- Marie Loison-Leruste
- Marine Maurin
- Olivier Peyroux
- Pascale Pichon
- Sophie Rouay Lambert
- Vianney Schlegel
- Lola Vives

#### COLLEGE DES INSTITUTIONS :

- L'Atelier parisien d'urbanisme (APUR)
- La Direction régionale interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL)
- La Fédération des acteurs de la solidarité (FAS)
- La Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri (FEANTSA)
- La Fondation Abbé Pierre
- L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)
- L'Observatoire du Samu Social

- L'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT)
- L'Observatoire francilien des personnes à la rue ou hébergées (OFPRUH)
- La RATP
- L'Union nationale des centres communaux et intercommunaux d'action sociale (UNCCAS)

COLLEGE DES VILLES OU OBSERVATOIRES LOCAUX :

- Le CCAS de Metz
- L'Observatoire de l'hébergement et du logement, Un Toit pour tous

OBSERVATOIRES INTERNES DE LA COLLECTIVITE PARISIENNE :

- Le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP)
- La Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (DASES)